



**Séance du Bureau Syndical du  
Mercredi 15 Janvier 2025 - 17h00  
au SMTD  
Membres en Exercice : 10**

**7 Membres présents** : Claude HEGO (Président du SMTD) - Christophe CHARLES - François CRESTA - Christophe DUMONT - Julien QUENNESSON (Vice-Présidents) - Claudine PARNETZKI - Jessica TANCA (Vice-Présidentes).

**3 Membres absents** : Damien FRENOY - Jean-Luc HALLE - Robert STRZELECKI (Vice-Présidents).

**Etait également présent** : Oriano VAN MASSENHOVE (DGS du SMTD).

**DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL N°2025\_06\_BS  
INSTALLATION D'UN ABRIBUS A DOUAI ARRET « RESIDENCE GAYANT »**

Vu la délibération du Comité syndical en date du 15 février 2012 relative à la convention de mise à disposition du domaine public pour l'implantation de mobilier urbain, qui fixe les conditions d'implantation et de gestion de ces différents mobiliers,

Vu la délibération du Comité syndical n°20-07-1-6 en date du 29 juillet 2020, modifiée par la délibération n°2021-03-1-3 en date du 10 mars 2021, qui délègue au Bureau syndical le pouvoir de décider de l'implantation du mobilier urbain du SMTD dans son ressort.

L'arrêt Résidence Gayant à DOUAI est matérialisé à l'aide d'un abri en direction du centre-ville de DOUAI et d'un poteau en direction de LAMBRES-LEZ-DOUAI. L'abribus étant devenu obsolète, il est proposé de le remplacer par un abri CIRBUS neuf.

L'arrêt se situe rue du Docteur Schweitzer au cœur de la Résidence Gayant. L'abri installé sur un ancien quai PMR est desservi par les lignes :

- **14** en direction du centre-ville de DOUAI, de la Place Carnot, des lycées Châtelet – Corot et Elisa Lemonnier,
- **15** à destination du centre-ville de DOUAI, de la Place Carnot, du lycée Châtelet et de l'Arsenal.

Les données issues des cellules compteuses annoncent une fréquentation moyenne de 151 montées quotidiennes obtenue sur six semaines de suivi en période scolaire.

Rappel de la politique d'implantation des abribus non publicitaires par le SMTD ; politique mentionnée dans le projet de convention avec les communes du PTU entérinée par le Comité Syndical du 15/02/2012 et révisée le 12/06/2024 suite à la progression de la fréquentation à l'issue du passage en gratuité du réseau le 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

Envoyé et reçu en Préfecture le 21.01.2025

Publié sur le site le 23.01.2025

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20250115-2025\_06\_BS-DE

1. **Installation d'au moins un abri dans les villes desservies** par les transports en commun sur demande formulée par la municipalité (de préférence en centre-ville),
2. **Installation en fonction du nombre de montées**, sur la base des données issues des cellules compteuses. Le minimum requis pour donner lieu à une implantation est ramené à **25 montées quotidiennes** tous types de clientèle confondus / moyenne calculée sur une semaine de suivi en période scolaire.
3. **Installation de nouveaux abris en fonction d'une réorganisation du réseau EVELOLE et des projets à l'étude, de la population transportée (maisons de santé, résidence de personnes âgées).**
4. **Définition d'une politique de remplacement et/ou non remplacement des mobiliers en fonction :**
  - a. **Des dégradations constatées** (dégradations par vandalisme et non pas par accident),
  - b. **De la population transportée** (scolaires, personnes âgées...),
  - c. **De la fréquentation de l'arrêt concerné** (remplacement d'un abri obsolète, accidenté, etc après réalisation de comptages et installation si les conditions du point 2 sont présentes).

Le point n°2 étant rempli, il est demandé aux membres du Bureau Syndical de se prononcer sur le renouvellement de l'abri non publicitaire à l'arrêt « Résidence Gayant » à DOUAI sur le tracé des lignes 14 et 15 en direction du centre-ville.

Monsieur le Président met au vote.

**Le Bureau après avoir délibéré**

Nombre de délégués en exercice : 10

Nombre de votants : 7

Suffrage exprimé : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

**APPROUVE** le renouvellement de l'abri non publicitaire à l'arrêt « Résidence Gayant » à DOUAI sur le tracé des lignes 14 et 15 en direction du centre-ville.

Fait à Guesnain,

Le

Le Président,

**Claude HEGO**

Envoyé et reçu en Préfecture le 21.01.2025

Publié sur le site le 23.01.2025

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20250115-2025\_06\_BS-DE